

Compte rendu du CSE extraordinaire du 11 mai 2020

Didier SALAMITOU, Clarisse AUFFRAY, Eric BARRERE, Alain DARMENDRAIL, Stéphane BOUQUET, Edith DUGUAY, Cyril FESQUINNE, Michel MAURY, Jakes OLAZAGAZTI, représentaient la CFDT à cette réunion en visio conférence du CSE extraordinaire qui faisait suite à la réunion du CSE Central extraordinaire du 7 mai 2020.

Point CSSCT « Covid 19 » du 6 mai : Il n'y a plus de cas suspect ni de cas « contact » dans l'établissement.

- Il y a 130 personnes actuellement sur le site, 6 personnes à Mérignac et 2 personnes à Toulouse.
- 136 personnes font du télétravail. La CFDT a réagi à ce chiffre car dans l'éclaté il est mentionné 4 représentants syndicaux en télétravail. Ce qui est faux. Aucun élu ou mandaté de la CFDT n'est en télétravail pour accomplir sa mission syndicale !!! La Direction a reconnu son erreur et va corriger ses planches.
- Les chantiers du hall 51 et des parkings silos ont repris avec 8 entreprises et 6 sous traitants concernés. Des consignes et une organisation spéciales COVID-19 sont mises en place sur tout le chantier
- Les mesures de température ont débuté à Mérignac. Par contre elles ont été suspendues pour l'instant car ils ne sont absolument pas fiables.

Point situation actuelle supply chain : 49 entreprises sont en arrêt, 219 en activité réduite et 166 en activité.

Passage en phase 2 : Dès ce début de semaine, le port du masque dans l'établissement est **OBLIGATOIRE**.

Dans la déclinaison à Biarritz de la phase 2 au mardi 12 mai, tous nos périmètres d'activité sont concernés. Un redémarrage dans tous les secteurs est donc prévu progressivement.

Le plan de déploiement se fera semaine après semaine (du 12 au 15 mai 80 personnes, du 18 au 20 mai 60 personnes, du 25 au 25 mai 60 personnes répartis environ 2/3 SF et 1/3 support). L'objectif de M. AUBOIN est de 300 personnes début juin (et non 362 préalablement annoncé). Il veut rester prudent et modéré. A cela s'ajoutera une cinquantaine de sous-traitant (Daher) et prestataires.

En CSEC, M. TRAPPIER a considéré que le volontariat n'était plus nécessaire dans les zones vertes. Donc, cette notion disparaît pour Biarritz.

Pour l'instant, l'horaire en deux équipes de 6 heures est maintenu. Mais la direction travaille sur le retour à 7,60 heures pour tous en envisageant des bouleversements pour les vestiaires et le restaurant d'entreprise (horizon début juin):

- Vestiaires: toutes les armoires de l'ancien prestataire Ellis ont été retirées. L'idée maintenant est de spécialiser les vestiaires en fonction des horaires. Les équipiers du matin auront des vestiaires dédiés dans un endroit, les équipiers du soir auront également des vestiaires dédiés

dans un autre endroit et les personnes à la journée auront aussi des vestiaires dédiés ailleurs. Il y a 800 armoires pour 430 SF, et 18 zones de vestiaires sur le site ce qui rend la direction confiante pour cette réorganisation. Cette modification est nécessaire pour avoir le rayonnement autour de soi conforme à la réglementation COVID-19. Un vestiaire réaménagé sera présenté jeudi 14 mai au CSSCT. La répartition des salariés dans les vestiaires est en phase d'étude. La CSSCT devra être vigilante à ce que les compagnons ne soient pas trop éloignés de leur vestiaire dans ce nouveau découpage... A suivre...

- Restaurant d'entreprise : il ouvrira à nouveau quand on passera en phase 3 (prévue début juin). La grande salle sera découpée en 3 zones de 25 personnes. Les plateaux et plats seront disposés sur la première zone et les 25 premiers convives pourront rentrer. 10 minutes après idem pour la seconde zone et 10 minutes après idem pour la troisième. Ensuite, la première zone quitte le restaurant par une porte différente de l'entrée. SODEXO débarrasse, désinfecte et prépare la zone pour les prochains. Le service devrait s'étaler de 11 h à 14h. Ce sera un plat unique avec un prix unique, sûrement assiette fraîcheur au début.

Garde d'enfants et pathologies à risque : Certains salariés auront des soucis de garde d'enfant jusqu'à la rentrée de septembre. Nous avons demandé comment cela sera-t-il géré. La direction demande à ces personnes de fournir une attestation délivrée par l'école ou par la crèche ce qui permettra de les considérer en chômage partiel.

Les personnes à pathologies à risque sont également concernées. Les décrets ne sont pas encore sortis. Il existe aujourd'hui le certificat d'isolement délivré par les médecins qui permet de laisser ces personnes en chômage partiel.

Prévision phase 3 : Prévue début juin, les objectifs sont de remonter vers une activité complète de la production et la baisse significative des chômeurs partiels.

Pour le télétravail, la société réfléchit à une possibilité de 2 jours sur site et 3 jours en télétravail. Il faudra faire des essais avec les intéressés et ne pas se précipiter. La consigne du gouvernement est de continuer à favoriser ce mode de travail.

Divers :

- le parking vélos et motos de l'entrée a disparu car la zone est réquisitionnée pour certaines livraisons du chantier à venir. La direction cherche des solutions de remplacement car il n'est pas possible de laisser des vélos au parking COSTES où on ne peut pas les attacher. Nous avons demandé à ce qu'on puisse remettre les vélos à côté du CSE. M. AUBOIN n'a pas l'intention de rouvrir cet accès. Il nous a dit aussi que les parkings silos seraient livrés avant les congés.

- Covoiturage : De manière générale, il est permis uniquement à 2 dans les voitures et en quinconce. La CFDT a demandé à la direction de l'intégrer et de permettre aux covoitureurs de se garer à nouveau à l'intérieur. Maintenant qu'il y a les masques, rien ne l'interdit. La direction va étudier cette option pour le début juin. Actuellement les parkings dédiés sont occupés à autre chose.

- Nous avons fait remonter que des salariés n'ont toujours pas été informés de l'état de leurs congés après l'application de l'accord relatif à l'accompagnement des périodes d'activité partielle. M.DE CHASSEY reconnaît des loupés et incite les personnes concernées à interroger leur hiérarchie ou à contacter le service RH qui est en télétravail.

De l'avis de la CFDT, et suivant la perception que nous en avons, la direction du site semble faire preuve de rigueur et d'intransigeance quant aux responsabilités qui lui incombent vis-à-vis de la santé des salariés. Toutefois, il faut être tous vigilants et nous invitons tous ceux qui rencontreraient des anomalies à nous en avertir.